

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2012

Date de la convocation:

06/12/2012

Date d'affichage:

07/12/2012

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

L' an 2012 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, KENNEL Guy-Dominique, MESSMER Jean-Marc, PREVOT Dominique RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, SCHNEIDER Dominique, ULLMANN Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 117.2012

Vote : A la majorité

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

**117.2012 : Budget annexe zac Willenbach : décision budgétaire modificative n° 3 -
modification de la DBM n°2 délib n° 106/2012.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 106.2012 du 24.09.2012 : DBM n°2,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 087.2012 du 18.06.2012 : DBM n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 036.2012 du 27.02.2012 : Budget primitif du budget annexe zac Willenbach,

Considérant la demande des services de la trésorerie,

Vu l'avis du bureau du 03.12.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- De déclarer nulle et non avenue la DBM 1 prise sur ce budget (n°087/2012),
De compléter la délibération n°2 comme suit, aux fins d'équilibre du budget primitif :

En recettes SI Compte 1641 : -20400 €

En recettes SF Compte 7015 : +20400 €

En recettes compte 3351/040 : +35 050 €

En dépenses compte 71355/042 : +35 050 €

Ainsi que les articles permettant de valoriser les stocks comme suit :

Dépenses SF 7133 : +349700 €

Recettes SI 3351 : + 349700 €

Dépenses SI : 3351 : + 329300 €

Recettes SF 7133 : +329300 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/01/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

